

## **LIENS ET NUMEROS UTILES - COVID-19**

## **LIENS**:

 Foire aux questions (FAQ) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur la pêche et les produits de la mer

https://agriculture.gouv.fr/covid-19-faq-peche-et-produits-de-la-mer

 Plateforme gouvernementale relative à toutes les réponses aux questions sur le Coronavirus COVID-19

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

• le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041728476&dateText e=&categorieLien=id

Attestation de déplacement dérogatoire

https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire

• Communiqué de Presse de Didier GUILLAUME et Agnès PANNIER-RUNACHER

Informations officielles sur la situation et les consignes sanitaires à respecter

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Règles de bonne conduite à bord des navires de pêche

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/infection-au-nouveau-coronavirus-2019-2019-n-cov-recommandations-et-conduite-tenir

• Téléprocédure pour Activité partielle pour les entreprises/armements qui ne peuvent pas travailler

Au regard du contexte, le Ministère du travail a décidé d'accorder aux entreprises un délai de 30 jours pour déposer leur demande d'activité partielle avec effet rétroactif. Attention, cette compensation n'est potentiellement pas cumulable avec d'autres tels que les arrêts temporaires.

https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/

• Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises - BPIFrance

https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113

Mesures exceptionnelles pour payer ses impôts

https://www.impots.gouv.fr/portail/



## • Mesures Cotisations URSSAF

Exceptionnellement, le réseau des URSSAF peut demander le report de tout ou partie de ses cotisations. Ce report peut aller jusqu'à une durée de 3 mois. Plus d'informations sont disponibles via le lien suivant :

https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html

## **NUMEROS:**

**Banque de France** 

Numéro national unique : 0 800 08 32 08

DIRECCT

Hauts de France : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 03 28 16 46 88

Normandie: norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 32 76 16 60

Bretagne: bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr / 02 99 12 21 44

Nouvelle Aquitaine: na.gestion-crise@direccte.gouv.fr / 05 56 99 96 50

CCI France: entreprises-coronavirus@ccifrance.fr / 01 44 45 38 62

CMA France: InfoCovid19@cma-france.fr / 01 44 43 43 85